

# AUTO-ÉCOLE SOCIALE

Secteur  
Accès à l'emploi



## Rapport d'activités 2024

90, Avenue de l'arbre inférieur  
06300 Nice  
[auto-ecole@fondationdenice.org](mailto:auto-ecole@fondationdenice.org)





## REFUSER LA FATALITE DE L'EXCLUSION

### En 2024,

la Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes poursuit son action en faveur des plus démunis, en apportant des réponses aux situations de précarité et d'exclusion, selon des valeurs et des principes qui privilégient la dignité, le respect, la solidarité, les droits et les responsabilités de chaque personne accompagnée.

Nos engagements ont pour but de changer les représentations sur la pauvreté, d'expérimenter des pratiques et des actions sociales innovantes, de mettre la personne en situation de choisir librement son chemin de vie.

Il s'agit de développer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées.

Grâce à l'action de nos 479 salariés-ées réparti.es sur 24 sites sur tout le département des Alpes-Maritimes, à un budget de fonctionnement de 32 millions d'euros, la Fondation accompagne près de 12 000 personnes chaque année et gère 593 logements dont 55 lui appartiennent et dans lesquels sont hébergés les publics.

Un tiers lieu alimentaire et durable, composé d'un jardin solidaire, d'une épicerie sociale et d'une épicerie solidaire itinérante viennent compléter les actions des secteurs, permettant de favoriser le bien être, le pouvoir d'agir et la mixité sociale des personnes accompagnées.

Nous sommes également membres du groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) Un Chez Soi d'Abord créé en 2019 avec Isatis et l'association hospitalière Sainte-Marie, qui loge et accompagne 100 personnes ayant des troubles psychiques, en situation d'errance.

## Nos interventions se déclinent dans 3 secteurs autour de 8 domaines d'activités stratégiques :

**Le Secteur Accompagnement Social et Médico-Social** qui se consacre aux publics les plus vulnérables et à la lutte contre la grande pauvreté.

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activités stratégiques : Santé/Addictions, Hébergement/Logement et Asile/Insertion qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Héberger, mettre à l'abri des personnes sans domicile stable, des personnes migrantes, des personnes en situation de grande précarité, des personnes avec des maladies dégénératives et invalidantes.
- Accompagner les personnes vers l'accès aux droits, l'accès au logement, l'accès à l'emploi.
- Prévenir les expulsions locatives en intervenant de façon précoce auprès des ménages en difficultés.
- Proposer un soutien individualisé aux personnes vivant avec des addictions, et mettre en place des actions de réduction des risques et dommages.

Ce secteur concentre 72 % des logements gérés par la Fondation (425 sur 593) et a la particularité de se déployer dans 12 communes dans les vallées. Ses activités mobilisent 50 % du budget de la Fondation. Il a notamment étendu en 2024 les actions de son Unité Logement d'Accompagnement Mobile sur l'Ouest du département.

**Le Secteur Accès à l'Emploi** repose sur le principe de « l'emploi d'abord », selon lequel toute personne a en elle les ressources pour travailler. La reprise d'activité est abordée comme un moyen d'accès à l'autonomie, accessible à tous.

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activités stratégiques : la relation entreprises, l'inclusion par l'activité économique et l'accompagnement vers l'emploi qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Développer un réseau d'entreprises dans le but de mettre en relation offres et demandes d'emploi (Cap entreprise, Travailleurs Handicapés Objectif Emploi).
- Mettre en situation de travail au travers des activités de ressourcerie et de rénovation second œuvre (atelier d'adaptation à la vie active, chantier d'insertion, entreprise d'insertion, Premières Heures en Chantier).
- Accompagner vers l'emploi les allocataires du RSA (Flash emploi, Appui Intensif Emploi, Dynamique emploi séniors, Plateforme emploi), les déplacés de guerre Ukrainiens
- Accompagner à l'emploi et vers un logement pérenne des personnes accueillies en CHRS ou bénéficiaires de la protection internationale (plateforme emploi, projet COACH).

- Aller à la rencontre des personnes sans abri en leur proposant un accès à l'emploi direct : Equipe Mobile Emploi.
- Définir un projet professionnel pour des personnes en situation de handicap (Etablissement et Service de Pré-Orientation).
- Intervenir en maison d'arrêt pour préparer la sortie.
- Favoriser la mobilité grâce à notre Auto-école Sociale et la mise à disposition de véhicules.
- Lutter contre la précarité énergétique (l'action éco-énergie).

Le secteur accès à l'emploi est étendu de Grasse à Menton, il concentre ses actions sur la bande littorale et déploie ses actions sur 12 sites. Il a intégré en 2024 deux nouveaux sites liés à l'extension des actions Appui intensif emploi et Redynamisation emploi séniors sur Nice.

**Le Secteur Enfance-Jeunesse-Familles** réunit les établissements et services œuvrant pour la protection de l'enfance et dans le soutien aux jeunes adultes en situation de grande précarité.

Il apporte un soutien matériel, éducatif et psychologique aux enfants, adolescent.es, jeunes majeur.es confié.es par l'Aide Sociale à l'Enfance ainsi qu'à leurs familles.

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activités stratégiques, l'enfance, la jeunesse et le milieu ouvert, qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Héberger, accompagner des enfants dès l'âge de 3 ans, des adolescent.es et des jeunes majeur.es tout en favorisant l'accès à l'autonomie (4 maisons d'enfants à caractère social, enfants, adolescents, jeunes adultes, service appartements).
- Héberger, soutenir et faciliter l'intégration des mineurs.es non accompagné.es et leurs enfants (service mineur non accompagnés dans le diffus).
- Assurer la mise à l'abri ainsi que l'insertion sociale et professionnelle de jeunes (18 à 25 ans), en situation complexe sur le plan familial, social et souvent sans solution de logement (Plateforme de Services Jeunes).
- Apporter un soutien matériel et éducatif aux enfants et à leurs familles (Action Educative à Domicile, Placement A Domicile).
- Représenter et accompagner les mineur.es victimes en justice (service Pélican d'administrateurs ad hoc).
- Maintenir les liens familiaux malgré l'incarcération (Service d'Accompagnement à la Parentalité).
- Lutter contre le décrochage scolaire à travers des activités éducatives et une pédagogie permettant à chacun d'exprimer ses talents (Lieu Ressources).

Le secteur a réorganisé le domaine de l'Enfance en 2024 et accueille désormais des enfants confiés dès l'âge de 3 ans.

**Le Siège Social** complète les interventions de ces directions opérationnelles par des fonctions supports : la direction générale, l'unité RH, la DAF, la direction de l'immobilier complétées d'une responsable communication et levée de fonds. Elles apportent une expertise par leur soutien technique et garantissent le respect des réglementations.

Cette dynamique d'ensemble s'inscrit en cohérence des 2 orientations stratégiques de la Fondation :

**Le développement du pouvoir d'agir dans le but de :**

- Renforcer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées, mineur.es et majeur.es, en vue de les rendre davantage actrices de leur parcours, autonomes et leur permettre d'influencer positivement le cours de leur vie.
- Consolider l'identité managériale de la Fondation basée sur davantage d'horizontalité, associant le collaborateur-trice à la chaîne de décisions pour favoriser l'engagement, susciter des initiatives et des projets, en privilégiant l'expérimentation ainsi que la méthode essai-erreur.
- Favoriser des comportements responsables (consom'acteurs, éco citoyens...) au niveau des salariés-ées et des personnes accompagnées.

**L'innovation sociale afin de :**

Poursuivre et intensifier la fonction recherche et développement pour continuer à innover dans les pratiques sociales et dans les actions à mener au profit des publics les plus vulnérables.

Rechercher des financements privés, des coopérations, des montages favorisant l'expérimentation, l'initiative dans le but de réduire toute forme de précarité et d'exclusion.

### **3 faits marquants en 2024**

**Une année d'avancée pour l'emploi dans notre secteur avec l'extension du Ségur pour tous**

Le 4 juin 2024, le gouvernement décidait par arrêté d'étendre le bénéfice de la revalorisation salariale dite « Ségur pour tous » de 238 euros bruts pour tous les salariés de notre branche-soit 147 salariés pour la fondation (secteur accès à l'emploi, siège social, fonctions administratives et services généraux, direction) injustement exclus depuis 2022.

Nous réclamions cette mesure afin de rétablir une égalité de traitement au vu de l'égale contribution de tous aux missions de solidarité de la Fondation. Saluons cette avancée positive en faveur d'une meilleure reconnaissance des contributions de l'ensemble de

nos métiers. Hélas, cette revalorisation salariale qui représente un coût de 700 000 euros sur 2024 intégrant la rétroactivité n'a pas été intégralement compensée par l'Etat et a fragilisé notre équilibre budgétaire.

### **La réorganisation du siège social**

Afin d'anticiper le départ en retraite de notre Daf prévue en 2026, nous avons restructuré le siège social autour de fonctions de responsable RH, administrative/financière et paye en vue de doter chaque unité d'un expert fonctionnel.

Nous avons également accompagné le déploiement d'un nouveau SIRH et d'un logiciel de dématérialisation du circuit de la facture afin de moderniser et sécuriser nos process.

Nous travaillerons en 2025 à structurer l'échelon supérieur de direction des fonctions support RF et DAF.

### **Le développement malgré les incertitudes budgétaires et des coups d'arrêt**

Malgré un contexte d'austérité, nous avons continué à développer nos actions en complétant nos interventions à l'Ouest du département (Unité logement d'Accompagnement mobile sur la prévention des expulsions locatives à Grasse-Cannes-Antibes), à Nice (extension des actions d'accompagnement des allocataires du RSA) et au bénéfice d'enfants dès 3 ans placés au titre de la protection de l'enfance.

L'action d'accompagnement à l'emploi des déplacés de guerre Ukrainiens s'est arrêtée prématurément en novembre 2024 suite à des réductions budgétaires comme l'équipe mobile emploi.

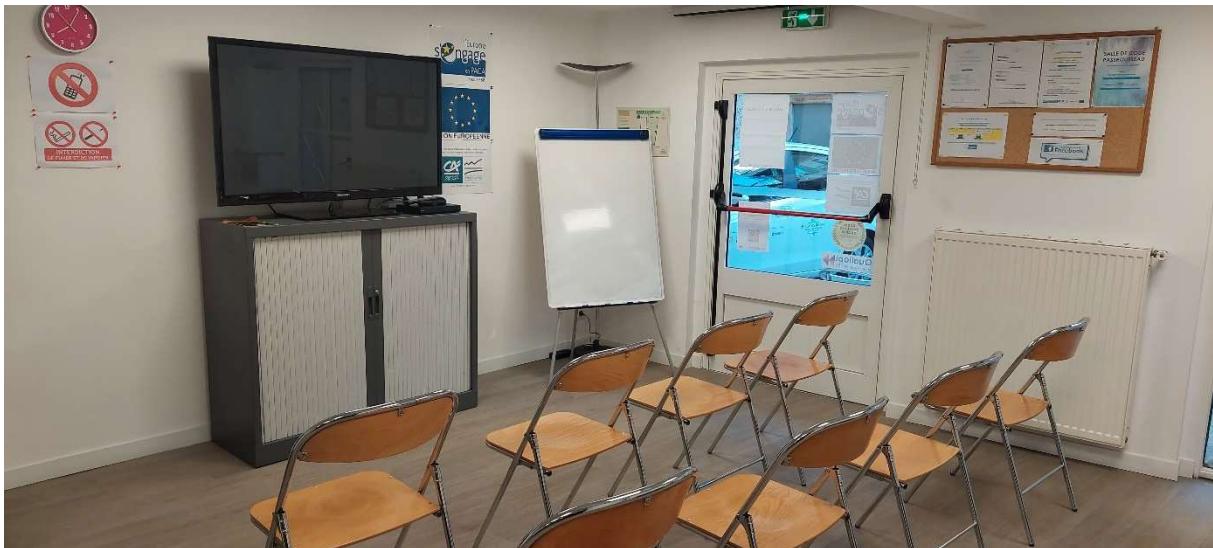
La non compensation du Ségur, les annonces tardives de réduction de subvention nous ont mis en difficulté et ont entraîné des suppressions de postes (Plateforme de services jeunes, SPEL, Halte de nuit, Flash Emploi, Cap entreprise, Equipe mobile Emploi.....). Cela doit nous engager à la prudence en 2025.

### **Les perspectives 2025**

- Préserver l'emploi et le périmètre de nos actions : obtenir la compensation du Ségur pour 2024 soit environ 500 000 euros à la suite du recours formé contre l'Etat ainsi que des crédits supplémentaires pour 2025
- Accompagner la restructuration des fonctions support du siège social face aux enjeux
- Poursuivre l'expérimentation d'actions innovantes dans le but de répondre aux besoins d'accompagnement du public : recherche-action avec l'Université sur le mandat numérique dans l'activation des aides sociales, valorisation du travail-pair, extension du Un Chez Soi jeunes, accueil durable et bénévoles d'enfants placés chez des tiers...

# AUTO ECOLE SOCIALE

## Salle de code



### I – Présentation de l'Auto-école sociale

#### • La Mobilité : un facteur clé pour l'Emploi

À la Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Acte, nous avons pour mission de favoriser l'inclusion des personnes les plus défavorisées sur le territoire des Alpes-Maritimes, en particulier au sein de la Métropole Nice Côte d'Azur. Conscientes que l'accès à l'emploi est un levier essentiel pour l'autonomie, nos équipes du secteur « Accès à l'emploi » accompagnent les personnes en difficulté afin de leur permettre de retrouver une activité professionnelle et ainsi gagner en autonomie.

Avec la création de l'auto-école sociale (AES) en 2010, nous nous engageons à lever les freins liés à la mobilité, qui constituent un obstacle majeur à l'insertion professionnelle. En effet, l'obtention du permis de conduire élargit considérablement les opportunités d'emploi, notamment pour les postes nécessitant des déplacements ou des horaires décalés incompatibles avec l'offre de transports en commun existante. Ce besoin est particulièrement criant sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur, qui, malgré un réseau de transports développé sur le littoral, comprend de nombreuses zones rurales et des pôles économiques difficilement accessibles en dehors des horaires classiques (exemple : zone industrielle de Carros).

L'auto-école sociale (AES) était à l'origine destinée aux personnes hébergées au sein du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale de la Fondation. Elle est aujourd'hui animée par trois enseignants de la conduite qui forment au permis B des demandeurs d'emploi disposant de faibles ressources et dont l'insertion ou le maintien dans l'emploi nécessite l'obtention du permis.

- **Des modalités d'orientations spécifiques**

Notre Auto-école sociale accueille des personnes ayant un projet professionnel nécessitant l'obtention du permis de conduire, et dont les ressources financières et/ou le besoin d'un apprentissage adapté et renforcé rend difficile l'accès aux auto-écoles du secteur commercial.

Ils sont identifiés et orientés par nos partenaires : PLIE de la Métropole Nice Côte d'Azur, France Travail et le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale de la Fondation de Nice. Sont pris en compte en leur niveau de ressources, la nécessité de l'obtention du permis B pour mener à bien leur projet professionnel et de leur disponibilité dans le cas d'une formation intensive.

Les intégrations se font sur la base de tests et dans le cadre de commissions d'admission impliquant le partenaire. Nous avons une vigilance particulière sur la limitation des prérequis pour rendre accessible au maximum cette formation.

- **Les formations dispensées**

L'auto-école propose la formation pour l'obtention du permis B, et du permis B78 (boîte automatique) et en plus :

- ✓ La formation passerelle, consiste à proposer 7 heures de conduite à un élève ayant obtenu le permis sur boîte automatique et souhaitant transformer son permis en boîte manuelle après l'obtention du permis B78.
- ✓ La formation prévention et sensibilisation aux risques routiers pour les salariés de la Fondation est maintenue, tous les 2 ans. L'auto-école devient la ressource pour la mise en œuvre plan d'action du DUERP sur la prévention des risques routiers dans l'exercice de sa mission professionnelle. Le contenu pédagogique s'adapte aux demandes.
- ✓ Le perfectionnement, des heures de conduite (dont le nombre est évalué selon le besoin) sont dispensées pour des salariés devant utiliser un véhicule dans le cadre de leur mission professionnelle.
- ✓ La formation post permis jeune conducteur est proposée. Elle dure une journée de 7h, a pour objet de sensibiliser les jeunes conducteur après 6 mois et moins de 12 mois de permis. Suivre cette formation leur permet de réduire la période probatoire de 1 an et de récupérer les 12 points au bout de 2 ans au lieu de 3 ans. Si aucune infraction n'a été commise durant ces 2 premières années.

- **Des modalités d'accueil et une pédagogie renforcée**

Dès l'intégration, le livret d'accueil, le contrat de participation (avec signature de l'élève), le planning de l'auto-école et le devis personnalisé sont remis aux élèves.

Nous leur proposons une formation théorique et pratique au permis B qui s'appuie sur le respect du REMC (Programme National de Formation). Nous mettons en œuvre une méthodologie d'accompagnement individualisé et personnalisé qui prend en compte les difficultés personnelles et sociales auxquelles la personne est confrontée.

Nous proposons 18h de cours de code et 60 h de cours de conduite possible en semaine du lundi matin au samedi midi avec une amplitude horaire d'ouverture hebdomadaire de 45h pouvant aller jusqu'à 19h en semaine et jusqu'à 13h le samedi.

5 outils pédagogiques sont mis à disposition des élèves pour l'apprentissage du code de la route : le livre de code, l'accès internet au pass rousseau, les cours de code en salle, les cours de soutien en très petit groupe et un ordinateur mis à disposition avec l'accès au pass rousseau.

Les cours de code sont collectifs et proposés tous les jours du lundi au vendredi. Le nombre d'heures de cours sont illimités et les élèves s'inscrivent les jours qu'ils souhaitent avec un minimum de 2 cours par semaine. Les cours sont animés par un moniteur d'auto-école. Sa présence permet de favoriser la prise de parole, la compréhension du code et repérer les élèves en difficulté pour leur proposer des cours de soutien. Ces derniers ont pour objectif de revenir sur des thématiques non comprises par les élèves. Ils rassemblent 4 élèves au maximum et sont animés par un moniteur. Nous sommes vigilants à créer une dynamique pour mobiliser les personnes sur un passage du code dans les 3 mois maximum pour éviter une démobilisation.

Les cours de conduite sont individuels. L'apprentissage de la conduite, en tant que vecteur de socialisation et d'autonomie, se veut individualisé et adapté aux rythmes de chacun. Le déroulement de l'accompagnement comprend plusieurs phases permettant de combiner le cursus d'apprentissage classique et réglementé au permis de conduire B avec un accompagnement personnalisée en lien avec les parcours d'insertion de chaque participant. La progression de l'élève ainsi que l'identification des freins éventuels (anticipation, coordination manuelle...) sont évaluées en continu en lien avec la technicité mise en œuvre.

Pour les élèves ayant acquis un niveau de maîtrise suffisant de la conduite, nous organisons un voyage école (2 élèves avec un moniteur) leur permettant d'envisager l'aspect plus récréatif de l'activité et de travailler sur des points précis : constitution d'itinéraire, conduite sur autoroute, ... La formation prévoit également une préparation "psychologique à l'examen".

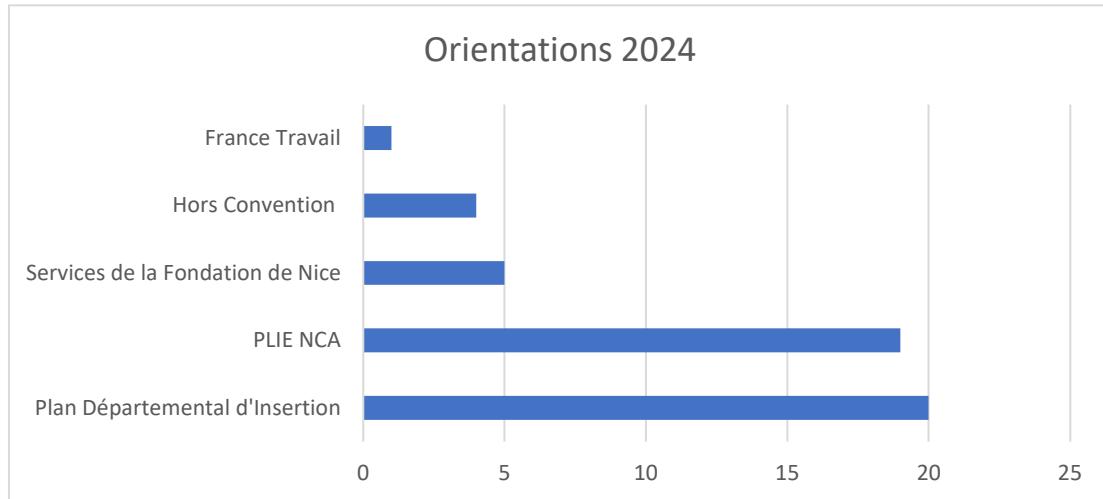
Les enseignants de conduite s'appuient sur leur expérience conséquente pour développer et améliorer en permanence les outils pédagogiques de l'Auto-école. Ils sont en lien régulier avec les référents pour permettre un accompagnement adapté aux difficultés rencontrées par les élèves et trouver des solutions leur permettant de poursuivre et réussir la formation. L'accompagnement se situe en cas de besoin au niveau de l'aide à l'organisation et à la planification lorsque les élèves expriment des difficultés sur ces points.

La Certification Qualiopi garantie une certaine qualité de l'accompagnement. Elle permet d'être référencé sur le site CPF (Compte Personnel de Formation) et de répondre à des appels à projets de services publics.

## II – BILAN DE L'ANNEE 2024

- L'Année 2024 en chiffres

- ✓ Nombre total d'élèves en formation : 99 dont 57 femmes
- ✓ Nombre d'élèves accueillis en cours d'année : 49
- ✓ Nombre d'élèves bénéficiant d'une formation intensive : 31
- ✓ Nombre de sessions de permis intensives organisées : 3
- ✓ Nombre de voyages-école organisés : 10
- ✓ Nombre d'élèves ayant obtenu le code : 38
- ✓ Nombre de présentation au permis : 76
- ✓ Nombre d'élèves ayant obtenu le permis : 37



- Exemples de parcours

**K., 30 ans (session intensive)** : Orientée par son référent RSA et sans emploi, elle intègre l'auto-école le 16 novembre 2023. Elle a beaucoup de mal à progresser avec la conduite en boîte manuelle car elle est très stressée et donc en difficulté au niveau de la conduite. Après 6 mois d'accompagnement et 44 heures de conduite elle obtient finalement le permis en boîte automatique. Elle passe par la suite la passerelle pour transformer son permis en boîte manuelle. Elle est aujourd'hui en CDI en tant qu'aide à la personne et est responsable de la formation des nouvelles recrues.

**H., 28 ans** : Orienté par le PLIE, il intègre l'auto-école le 19 décembre 2023 avec d'importantes difficultés en français pour lire et écrire. Il s'investit fortement dans sa formation et trouve des moyens mnémotechniques pour progresser malgré ses difficultés. Il obtient son code du premier coup, et un permis en boîte manuelle au bout de 29 heures de conduite et 5 mois de formation.

**L., 40 ans** : Orienté par France Travail, elle débute sa formation en octobre 2023. Elle obtient son code du premier coup et son permis en 5 mois sur boîte automatique. Elle passe par la suite par la formation passerelle. Elle a ensuite suivi une formation pour devenir Conseillère en Insertion Professionnelle et est aujourd'hui en emploi chez France travail.

**M., 18 ans** : Orienté par le service « Mineurs Non Accompagnés » de la Fondation, il intègre l'auto-école en Février 2023. Il a connu un parcours migratoire très difficile et a besoin de progresser dans l'apprentissage du français. Il cumule sa formation avec un travail en CDD. Il obtient le code au bout du 5<sup>ème</sup> essai et son permis en boîte manuelle du premier coup après une formation longue de 18 mois et 24 heures de conduite. Aujourd'hui il est en CDI dans une menuiserie et conduit les véhicules du travail.

**X., 33 ans** : Elle débute sa formation en 2022 avec une situation familiale compliquée, et de grosses difficultés pour obtenir un titre de séjour sur le long terme. C'était un permis long car elle a eu besoin de 5 essais à l'examen sur boîte automatique et a donc suivi une formation de quasiment 2 ans. Elle a finalement obtenu le précieux sésame et par la suite est passée par une formation passerelle pour transformer son permis en boîte manuelle. Aujourd'hui elle est en CDI de gouvernante dans un hôtel de luxe et sa situation administrative s'est arrangée.

- **Evolution des partenariats**

L'Année 2024 a été marquée par des évolutions importantes au niveau des partenariat de l'Auto-école. Deux partenaires historiques ; le PLIE de la Métropole Nice Côte d'Azur et France Travail, en raison d'un contexte budgétaire tendu nous ont annoncé qu'ils n'étaient plus en mesure de soutenir le fonctionnement de l'Auto-école. Nous avons été amenés à candidater à un appel à projet du Fonds Social Européen pour maintenir le service proposé aux publics. Dans le même temps nous avons mis en œuvre pour la 2<sup>nd</sup> année la mise en place de sessions intensives à la formation du permis B pour des bénéficiaires du Plan Départemental d'Insertion dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil Départemental.

Cette évolution des partenariats a conduit l'équipe de l'Auto-école à réorganiser les plannings et optimiser l'organisation des cours de code et de conduite pour permettre une complémentarité entre sessions intensives et accompagnement classique.

### **III – PERSPECTIVES 2025**

- Renforcer les capacités d'accueil dans le cadre des sessions de formation intensive avec l'augmentation à 30 du nombre de place à l'année,
- Mise en place d'un logiciel métier pour faciliter les opérations de gestion des élèves et de suivi budgétaire, et ainsi optimiser le temps dédié à la formation et au suivi pédagogique,
- Renforcer une dynamique de plateforme avec le service de mise à disposition de véhicules au sein de la Fondation,
- Développer la formation de prévention et sensibilisation aux risques routiers au sein de la Fondation et en externe.

Voiture Hybride, boite automatique



Voiture manuelle, essence





## Présidence

60, rue Giuffredo • 06000 Nice  
Tél. 04 93 13 90 67 • [presidence@fondationdenice.org](mailto:presidence@fondationdenice.org)

## Siège social

Casa-Vecchia • 8, avenue Urbain-Bosio • 06300 Nice  
Tél. 04 97 08 82 30 • [siege@fondationdenice.org](mailto:siege@fondationdenice.org)

[www.fondationdenice.org](http://www.fondationdenice.org)



---

En partenariat actif pour la mise en œuvre des politiques publiques



Cofinancé par  
l'Union européenne



VILLE DE NICE



La Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes est reconnue d'utilité publique.  
Elle a reçu en 2020 le label  
«Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale»  
(ESUS).



Le label Diversité délivré par l'Afnor à la Fondation de Nice légitime la démarche de la Fondation en faveur de l'égalité des chances et l'équité de traitements dans toutes ses activités.